

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le secteur de l'automobile EDUCAM entend développer ses relations avec l'enseignement secondaire en proposant divers services susceptibles de participer à l'amélioration des performances de nos jeunes.

Pour l'année scolaire 2013-2014, j'ai le plaisir de vous informer que le secteur professionnel EDUCAM et le Cabinet de Madame la Ministre Marie-Martine Schyns offrent la possibilité de passer **les épreuves sectorielles** à tous les élèves :

- de **6^eP** fréquentant **en plein exercice ou en alternance** l'option "**mécanicien de l'automobile**" (profil métier "mécanicien d'entretien")
- de **6^eTQ** fréquentant **en plein exercice** l'option "**technicien de l'automobile**" (profil métier "mécanicien polyvalent").

Les objectifs sont multiples :

- permettre aux jeunes de se mesurer aux exigences du métier qu'ils rencontreront sur le terrain de leur future entreprise ; c'est un but formatif.
- leur permettre de décrocher un certificat sectoriel reconnu par les employeurs ; c'est un but certificatif.
- donner la possibilité aux établissements de participer à une évaluation externe à valeur indicative puisque les résultats sont analysés¹ et permettent un retour sur les apprentissages ; c'est un but d'amélioration de notre système d'enseignement.

Educam vous invite à une **journée d'information et d'échange** sur les épreuves sectorielles et d'autres dossiers liés au secteur automobile **le 17 janvier au Moulin de Beez à Namur de 10h à 15h30.**

Vous trouverez toutes les informations utiles sur les épreuves sectorielles (notamment les dates et lieux de passation) et sur la rencontre du 17/01 dans les annexes 1, 2 et 3.

Les modalités d'inscription aux épreuves vous seront communiquées à la rentrée de janvier mais d'ici là, grâce à l'annexe 2, vous pouvez déjà réfléchir aux dates et lieux qui vous arrangent le mieux.

¹ Dans le respect de la loi relative à la vie privée, EDUCAM traite les données de manière confidentielle et communique les résultats globaux uniquement au Cabinet de Madame la Ministre Schyns. Chaque établissement scolaire participant recevra des statistiques relatives aux résultats de ses élèves. Les résultats de tous les établissements d'un même réseau d'enseignement seront communiqués au responsable du pouvoir organisateur, sur demande écrite adressée à EDUCAM.

Les frais de déplacement seront remboursés par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'établissement scolaire qui aura fréquenté avec ses élèves un des lieux organisant les épreuves sectorielles EDUCAM.

Au cours des 10 premiers jours du mois qui suit l'épreuve sectorielle, l'établissement scolaire doit introduire la demande de remboursement des frais auprès de l'Administration, accompagnée des pièces justificatives, en complétant le formulaire en annexe 4 de la présente.

Ces frais seront pris en charge si un et un seul des cas de figure suivants est rencontré:

- des frais de train ou de bus (lignes de Go Pass, tickets, ...) ;
- des frais de location d'un car ;
- des frais liés à l'utilisation du car de l'école (au taux de 0,85 €/km sur base de la distance entre l'école et le CTA ou le CDC) ;
- des frais de voiture (au taux de 0,3401 €/km sur base de la distance entre l'école et le CTA ou le CDC) si et seulement si l'enseignant prend sa voiture pour amener ses élèves.

En souhaitant d'ores et déjà plein succès à vos élèves pour ces épreuves sectorielles, je vous remercie pour l'intérêt porté à la présente.

Lise-Anne Hanse

Directrice générale

Annexe 1 : Invitation aux épreuves sectorielles 2013-2014.

Annexe 2 : Dates et lieux de passation des épreuves.

Annexe 3 : Invitation à la rencontre du 17 janvier 2014.

Annexe 4 : Déclaration de créance pour le remboursement des frais de déplacement dans le cadre des épreuves sectorielles.



ANNEXE N° 1

Bruxelles, lundi 9 décembre 2013

Objet : Invitation aux épreuves sectorielles

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter avec vos élèves de 6P « mécanicien de l'automobile » (plein exercice et alternance) et de 6TQ « technicien de l'automobile » (plein exercice) aux épreuves sectorielles de « mécanicien d'entretien » et/ou de « mécanicien polyvalent ». Celles-ci sont organisées par EDUCAM et soutenues par le Cabinet de la Ministre Schyns. La participation de votre établissement scolaire concourt à la réussite de cette opération.

Que signifie l'épreuve sectorielle de « mécanicien d'entretien » et de « mécanicien polyvalent » ?

Il s'agit d'épreuves sectorielles basées sur les profils métiers de « mécanicien d'entretien » et de « mécanicien polyvalent » du secteur. Après réussite de l'épreuve, vos élèves recevront une reconnaissance sectorielle de « mécanicien d'entretien » ou de « mécanicien polyvalent ». Celle-ci garantit que ceux qui l'ont obtenue maîtrisent les compétences métier attendues par les professionnels du secteur. En d'autres termes, ceux qui se présentent avec cette reconnaissance sur le marché du travail assurent aux employeurs une certaine visibilité de leurs capacités. Pour l'enseignement, ce type d'épreuve correspond à une épreuve externe indicative qui permet de situer le niveau de maîtrise atteint par les jeunes formés dans l'école.

L'objectif principal des épreuves sectorielles est de permettre aux jeunes d'avoir une vision, à un moment x , de leurs compétences dans le domaine de l'automobile.

Quelques semaines après les épreuves, vos élèves recevront une fiche de suivi qui ciblera leurs points forts et les points à améliorer (uniquement pour le « mécanicien d'entretien »).

EDUCAM met à votre disposition une personne de contact pour tout problème ou demande de confirmation, il s'agit de Sylvie Martel : smartel@educam.be.

Nous vous rappelons que pour passer les épreuves sectorielles, vos élèves devront se munir **impérativement de leur carte d'identité, de leur salopette de travail ainsi que de leurs chaussures de sécurité**. Nous leur conseillons également de prévoir des boissons en suffisance ainsi que leur casse-croûte pour midi, surtout si vous restez toute la journée.

Afin de permettre à vos élèves de passer les épreuves dans des conditions optimales, nous vous informons qu'il est strictement interdit de rester dans la salle où se déroulent les épreuves. Des locaux seront mis à votre disposition, si nécessaire.

Vous souhaitez de plus amples informations ? N'hésitez pas à contacter Sylvie Martel au 02 778 63 30.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Alexis ROELANDT
Coordinateur Partenariats
EDUCAM

Isabelle CALISTA
Directeur EDUCAM Partner
EDUCAM

Lise-Anne HANSE
Directrice générale
DGEO

Dates et lieux pour la passation des épreuves sectorielles

CTA Namur

Mécanicien d'entretien (pour les 6P « mécanicien de l'automobile » plein exercice et alternance) :

19/05 – 20/05 – 21/05 – 26/05 – 27/05

CTA Mons

Mécanicien d'entretien (pour les 6P « mécanicien de l'automobile » plein exercice et alternance) :

12/05 – 13/05 – 14/05 – 15/05 – 16/05 – 19/05 – 20/05

CTA Leuze

Mécanicien d'entretien (pour les 6P « mécanicien de l'automobile » plein exercice et alternance) :

06/05 – 07/05 – 08/05 – 09/05 – 12/05 – 13/05 – 15/05 – 16/05 – 19/05 – 20/05 –
22/05 – 23/05 – 26/05 – 27/05 – 28/05

Autotech

Mécanicien polyvalent (pour les 6 TQ « technicien de l'automobile » plein exercice) :

09/05 – 12/05 – 13/05 – 14/05 – 15/05 – 16/05 – 19/05 – 20/05 – 21/05 – 22/05 –
23/05 – 26/05 – 27/05 – 28/05
02/06 – 03/06 – 04/06 – 05/06 – 06/06 – 10/06 – 11/06

Autoform

Mécanicien d'entretien (pour les 6P « mécanicien de l'automobile » plein exercice et alternance) :

22/04 – 23/04 – 24/04 – 25/04 – 28/04 – 29/04 – 30/04
05/05 – 06/05 – 07/05 – 08/05 – 09/05 – 12/05 – 13/05 – 14/05 -15/05

Mécanicien polyvalent (pour les 6 TQ « technicien de l'automobile » plein exercice) :

21/05 – 22/05 – 23/05 – 26/05 – 27/05 – 28/05
02/06 – 03/06 – 04/06 – 05/06 – 06/06 – 10/06 -11/06 – 12/06 – 13/06



ANNEXE N° 3

Bruxelles, lundi 9 décembre 2013

Objet : Invitation à la rencontre du 17 janvier 2014

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre des reconnaissances sectorielles, EDUCAM vous invite à participer à **une journée d'information et d'échange**.

La rencontre s'organisera au **Moulin de Beez** (Rue du Moulin de Meuse 4, 5000 Namur) **le vendredi 17 janvier 2014 de 10h à 15h30**.

Vous serez accueilli(e) avec viennoiseries et café dès 10h pour débiter nos présentations vers 10h30. Un lunch est prévu de 12h30 à 14h et nous clôturerons la journée pour 15h30.

L'objectif de la journée est de faire le point sur les épreuves sectorielles et leur articulation avec les dispositifs en vigueur, à savoir le SFMQ et la CPU. EDUCAM y trouvera également l'occasion de vous proposer ses outils pédagogiques et ses formations prêt-à-porter et sur mesure.

Au programme de la journée :

- Pourquoi EDUCAM fait des épreuves sectorielles avec l'enseignement ?
- Comment les épreuves ont-elles été développées par nos experts ?
Présentation et analyse du cahier de charge 2014 par nos experts.
- Quelle articulation avec les travaux du SFMQ et la CPU ?
- La vision à moyen terme du secteur sur la demande de qualification de la main d'œuvre automobile.
- Exposé d'EDUCAM sur l'automobile d'aujourd'hui et de demain.
- La collaboration d'EDUCAM est-elle une opportunité ou une menace ? Regards croisés.
- Moment d'échanges : questions et réponses.

Pour organiser cette rencontre que nous souhaitons la plus interactive possible, nous avons besoin de vous. Nous vous invitons donc à nous **envoyer vos questions** pour que nous puissions les traiter de manière complète et vous en faire une présentation vivante. Sur place, vous aurez également l'occasion de vous exprimer lors des questions-réponses en clôture de la présentation.

Afin de pouvoir optimiser cette journée et vous offrir un accueil de qualité, pourriez-vous nous indiquer **pour le 8 janvier au plus tard**, à l'adresse smartel@educam.be, les personnes que vous désirez déléguer à cette rencontre en précisant le nom de votre établissement scolaire (2 personnes maximum par établissement) ? Si vous avez des questions, elles sont aussi à envoyer à cette adresse pour la même date.

Nous espérons vous rencontrer nombreux lors de cet événement.

Isabelle CALISTA
Directeur EDUCAM Partner
EDUCAM

Lise-Anne HANSE
Directrice générale
DGEO

EPREUVES SECTORIELLES EDUCAM 2013-2014

**DECLARATION DE CREANCE POUR LE REMBOURSEMENT
DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

Coordonnées de l'établissement :

Nom de l'établissement :
 Rue : N° :
 Code postal : Localité :

Coordonnées du lieu de passation des épreuves sectorielles :

Nom du CDC ou du CTA :
 Rue : N° :
 Code postal : Localité :

Classe(s) inscrite(s)	Nombres d'élèves	Justificatif annexé	Montant(s) TVAC

Le montant total des frais à rembourser TVAC s'élève à :

Le montant **en toutes lettres** à rembourser TVAC s'élève à :

.....

Le remboursement peut s'effectuer au numéro de compte suivant :

.....

Coordonnées bancaires :

.....

Certifié sincère et véritable en date du : / / 2014

Signature du déclarant

A transmettre à :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire
 Direction « Relations Ecoles-Monde du Travail »
 A l'attention de Mme Anne HELLEMANS - Bureau 1F133
 Rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles